



PROTOCOLE D'ACCORD POUR **MINI STAGE D'IMMERSION** AU LYCEE PROFESSIONNEL LES BUISSONNETS – ANGERS

Arrêt : BUS ► Hôtel Dieu - TRAM ► CHU Hôpital

- ⇒ **Pour qui ?** Pour les élèves concernés par l'orientation ou qui souhaitent se réorienter.
- ⇒ **Quels objectifs ?** Les mini-stages d'immersion visent à permettre aux collégiens de 3^{ème} qui envisagent une formation dispensée par le lycée professionnel « Les Buissonnets » de conforter et motiver leur choix d'orientation.
- ⇒ **Ce mini-stage est un des éléments de détermination du projet du jeune.**
- ⇒ **Quelle période et quelle durée ?** Il se déroule sur une demi-journée après chacune des deux « Portes Ouvertes » dès le 25 janvier, le 21 mars et le 15 mai.
- ⇒ **Quelle procédure ?** Une date est proposée (demi-journée) à la famille lors de l'entretien de préinscription avec la Direction. Une fois la date validée et le document signé par la Direction et par la famille, le protocole est envoyé par mail ou par fax à l'établissement actuel pour validation.

Chaque partie devra avoir une copie de ce protocole validé.

STAGIAIRE

Nom / prénom : Sexe :

Date de naissance : Classe actuelle :

Services Aux Personnes (CAP - BAC PRO)

Date du mini-stage le :

- Mercredi 5 février de 9h10 à 12h10
- Vendredi 7 février de 9h10 à 12h10
- Jeudi 13 février de 9h10 à 12h10
- Mercredi 4 mars de 9h10 à 12h10
- Vendredi 6 mars de 9h10 à 12h10
- Jeudi 12 mars de 13h30 à 17h30
- Jeudi 19 mars de 9h10 à 12h10
- Jeudi 26 mars de 13h30 à 17h30
- Vendredi 3 avril de 9h10 à 12h10

- Jeudi 6 février de 13h30 à 17h30
- Mercredi 12 février de 9h10 à 12h10
- Vendredi 14 février de 9h10 à 12h10
- Jeudi 5 mars de 9h10 à 12h10
- Mercredi 11 mars de 9h10 à 12h10
- Vendredi 13 mars de 9h10 à 12h10
- Jeudi 19 mars de 13h30 à 17h30
- Mercredi 1^{er} avril de 9h10 à 12h10

Vente - Commerce (CAP - BAC PRO)

Date du mini-stage le :

- Mardi 4 février de 13h30 à 17h30
- Jeudi 6 février de 13h30 à 16h30
- Mardi 11 février de 9h10 à 12h10
- Mardi 11 février de 13h30 à 17h30
- Mardi 10 mars de 9h10 à 12h10
- Mardi 10 mars de 13h30 à 17h30
- Jeudi 19 mars de 13h30 à 16h30
- Mardi 24 mars de 13h30 à 17h30

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom de l'établissement :

Adresse mail (obligatoire) :

LYCEE D'ACCUEIL

LYCEE PROFESSIONNEL « LES BUISSONNETS »
7 boulevard Daviers
49100 - ANGERS
Tél. : 02.41.24.19.70
E-mail : secretariat.lesbuissonnets@cneap.fr

www.lesbuissonnets.org



DEVOIRS DU STAGIAIRE :

Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève stagiaire demeure sous statut scolaire. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement scolaire où il est inscrit. Il est soumis au règlement intérieur en vigueur du lycée « Les Buissonnets » notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline. Pour tout incident ou accident, le chef d'établissement du lycée prend contact avec le directeur pour fixer la conduite à tenir. Le stagiaire devra prévoir du matériel pour prendre des notes ; tout matériel spécifique sera précisé lors du contact avec « Les Buissonnets ».

Signatures

Le/2020

Les parents du stagiaire

Le/2020

Le stagiaire

Le/2020

Pour le collège/lycée

Le 5/03/2020

Pour le lycée

